

Commune de La COUARDE-SUR-MER
Mairie
9 Grande Rue
17670 LA COUARDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

N° 2022066

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Nadège BIELOT, Vanina PICHEVIN ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Madame Dominique BAESJOU et Messieurs Mathieu BONITON, Franck DUVERNAY ainsi que Philippe MARSAC.

Pouvoirs : Mathieu BONITON à Vanina PICHEVIN,
Franck DUVERNAY à Denis GIRAUDEAU,
Philippe MARSAC à Patrick RAYTON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BROCHARD

**OBJET : BUDGET ANNEXE ECOTAXE 2022 – AFFECTATION DES RESULTATS –
ANNULE ET REMPLACE**

Monsieur explique la nécessité de reprendre l'affectation des résultats du budget annexe Ecotaxe pour les raisons suivantes :

Vu la délibération n° 2022022 portant affectation des résultats du 28 mars 2022 ;

Vu l'approbation du compte administratif 2021 le 28 mars 2022 ;

Vu les observations de la trésorerie relatives à la reprise erronée des résultats ;

Considérant que le résultat d'investissement de clôture de l'exercice 2020 déficitaire de 53 190,95 et non de 52 944,55 soit un écart de 246,40 €,

Ainsi,

Entendu l'exposé, après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'annuler la délibération n°2022022 portant affectation des résultats au budget annexe « écotaxe » et de la remplacer par la présente ;

- Décide d'affecter les résultats comme suit sachant que la décision modificative n°1 du budget annexe « Ecotaxe » prévoit la diminution de 246,40 € au 001 en recettes :
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 13 738,93 €
 - Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 39 734,24 €.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

A La Courde, le 19 octobre 2022.

Le Maire,

Patrick RAYTON.

